



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	33

PRÉSENTS 31
POUVOIRS 2
ABSENTS 4

Vote Pour : 33
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Pascale PUIBASSET, Pierre TRANIER, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°19_2026DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 04- Attribution du marché relatif au Lot n°4 des « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B »

Exposé des motifs

Suite à la mise en concurrence initiale effectuée en procédure adaptée du 14/10/2025 au 04/11/2025 relative aux « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B », le Lot n°4 - Menuiseries extérieures Bois avait été déclaré infructueux pour absence d'offre. Le cahier des charges ayant été modifié sur quelques détails, ce lot a été relancé en procédure adaptée du 16/12/2025 au 13/01/2026. Le délai global d'exécution des prestations est de 9 mois à compter de la date de notification du marché.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 2° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°65_2025DB du 08 décembre 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 26 janvier 2026 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide** d'attribuer le marché relatif au Lot n°4 des « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B » à :

Lot n°4 : Menuiseries extérieures Bois

SAS RONCO R&C
460 Avenue des Terres noires
81370 Saint Sulpice La Pointe

Pour un montant forfaitaire de 46 158,33 euros HT soit 55 390.00 euros TTC

- **autorise** le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **17 FEV. 2026**
- publication - mise en ligne
Le **17 FEV. 2026**
Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paum SALVADOR